



Commandement de quitter les lieux

Par **epsylon**, le **08/04/2015** à **19:33**

recu un commandement de quitter les lieux pour le 13 avril 2015 nous avons saisi le jex qui nous a accordé 4 mois supplémentaires notre dette de 1500eur sera définitivement réglée le 15 avril 2015 . nous avons saisi la commission de médiation car il y a 3 ans nous avons demandé à notre bailleur une mutation et un logement plus petit, or nous n'avons jamais eu de proposition, et le délai pour le bailleur était de 2 ans. notre logement actuel est trop grand ,4 chambres ,2 salles de bains pour seulement trois personnes! pensez vous que la commission et la préfecture appuiera notre demande de relogement sachant que la dette est payée, l'huissier de justice reviendra le 31 JUILLET à notre porte ,puis-je refuser de lui ouvrir si nous n'avons pas de solution merci de votre réponse